



SPORTS CANINS BRECHAUMONT

ROUTE DE VAUTHIERMONT

68210 BRECHAUMONT



RESERVATIONS

ENGAGEMENTS : Euros

REPAS 14 euros X = Euros
(Boissons comprises)

TOTAL : Euros

Le règlement (Chèque à l'ordre du Sports Canins de Bréchaumont) sera encaissé avant le concours et non remboursable. Seul les repas et engagement réservés et réglés seront pris en compte.

Renseignements : Responsable Monsieur XOLIN Christian
Mail : c.xolin@wanadoo.fr
Téléphone : 07 88 37 85 87

Journées d'entraînements pour les concurrents (signaler votre présence à Monsieur XOLIN Christian coordonnées ci-dessus)

- Mercredi 25 Mai 2022 de 14h à 18h

- Mercredi 1 Juin 2022 de 14h à 18h

Attention : Je dégage le club organisateur de toutes responsabilités des préjudices et accidents corporels ou matériels occasionnés par mon chien ou moi-même.
Tout engagement incomplet et non accompagné du règlement ou hors délai ne sera pas pris en compte.
Une feuille par engagement.

CACHET ET SIGNATURE (obligatoires) DU PRESIDENT

SIGNATURE DU CONCURRENT



SPORTS CANINS BRECHAUMONT

Route de Vauthiermont

68210 BRECHAUMONT

DEMANDE D'ENGAGEMENT AU CONCOURS
D'OBEISSANCE



DIMANCHE 5 JUIN 2022 A BRECHAUMONT

JUGE : Monsieur Bernard ROSER

COMMISSAIRE PRINCIPAL : Monsieur Jean-Pierre CORDELLE

Cette feuille d'engagement devra être signée, tamponnée par votre
Président et adressée à :

**Sophie GERBER
34 rue de Bréchaumont
68210 TRAUBACH le HAUT**

Avant le 16 mai 2022

COLLER ICI VOTRE VIGNETTE

N° du carnet de travail..... si celui ci n'est pas sur l'étiquette

CONDUCTEUR: M. Mme Prénom :
Nom et Affixe du chien:
Adresse:
Code Postal: Ville:
Tél: E-mail:
Club: Région:

CSAU: 16€ BREVET : 16 € BREVET ET CSAU : 26 €

CLASSE 1 : 16 € CLASSE 2 : 16 € CLASSE 3 : 16 €

HOMOLOGUE NON HOMOLOGUE

Pour le Brevet :

Un justificatif d'obtention du CSAU s'il n'est pas enregistré dans le carnet de travail.

Pour Brevet classe 1 classe 2 et classe 3 :

Joindre à votre demande d'engagement 3 vignettes (2 sur le support et 1 collée sur la présente feuille)

Pour le CSAU :

Pour les chiens inscrits à un Livre d'origine : photocopie lisible et non surchargée du certificat de naissance ou du pédigrée.

Pour les chiens non inscrit à un Livre d'origine : photocopie lisible complétée et non surchargée de la carte de tatouage ou d'identification.

Pour le passage du CSAU le carnet de travail est souhaitable.

Nota : si le chien est détenteur du seul certificat de naissance, le propriétaire devra obligatoirement présenter sa carte d'identification au juge avant l'épreuve du CSAU. Dans le cas de la détention d'un pédigrée, la présentation de la carte de tatouage ou d'identification du chien n'est pas nécessaire.

Pour tous :

La photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens de 2ème catégorie

L'autorisation parentale pour les mineurs.